
**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le mardi 2 avril 2024 à 19 h 30
Salle Madeleine-Lahaye 500, montée de l'Église, L'Île-Bizard**

PRÉSENCES :

Monsieur Doug HURLEY, Maire d'arrondissement
Monsieur Richard BELANGER, Conseiller d'arrondissement
Madame Suzanne MARCEAU, Conseillère d'arrondissement
Madame Danielle MYRAND, Conseillère d'arrondissement
Monsieur Alain WILSON, Conseiller d'arrondissement

AUTRES PRÉSENCES :

Monsieur Alexandre HÉROUX, Coordonnateur à la sécurité publique
Monsieur Trevor LANE, Directeur des travaux publics
Madame Edwige NOZA, Secrétaire d'arrondissement
Monsieur Sylvain PROVENCHER, Directeur de l'aménagement urbain et des services aux entreprises
Madame Marie Claude OUELLET, Directrice de la culture, sports, loisirs et relations avec les citoyens

ABSENCES :

Monsieur Pierre Yves MORIN, Directeur d'arrondissement
Madame Louise RICHARD, Directrice de la culture, sports, loisirs et relations avec les citoyens

Cette séance est tenue conformément aux dispositions de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q. chapitre C-19)

10 - Ouverture de la séance

Le maire d'arrondissement déclare la séance ouverte à 19 h 30.

CA24 28 050

Adoption de l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement

Il est proposé par Richard BELANGER

appuyé par Alain WILSON

Et résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard—Sainte-Geneviève du mardi 2 avril 2024

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10 - Annonces du maire

Le maire d'arrondissement aborde la question de la reprise des travaux sur le pont. Il informe les citoyens des interventions et entraves à l'intersection de la rue Cherrier et du boulevard Jacques-Bizard et ce, jusqu'au mois de juillet prochain. Il souligne la patience dont font preuve les citoyens de l'arrondissement et constate que depuis le début des travaux des ajustements sont apportés pour améliorer la situation.

Ensuite, il revient sur une rencontre entre les membres du conseil et Hydro-Québec à la suite d'une vaste opération de coupe d'arbres effectuée dans certains secteurs de l'arrondissement, notamment dans la zone du paysage humanisé. Des négociations sont présentement en cours pour assurer le ramassage des débris d'arbres. Un suivi sera fait dans ce dossier et il fera part de l'avancement dans les prochaines semaines.

Finalement, il termine ses annonces en soulignant le départ à la retraite de madame Louise Richard, directrice de la culture, sports, loisirs et relations avec les citoyens. Il tient à souligner l'excellence de son travail et lui souhaite au nom des citoyens, des membres du conseil d'arrondissement ainsi que du personnel de l'arrondissement une bonne retraite.

10 - Annonces - sécurité publique, affaires policières et vie communautaire

Aucun représentant du poste de quartier 3.

10 - Période de questions du public

Début : 19 h 35

Monsieur Marc André Nault

- Assistance d'urgence en cas de refoulement d'égout collectif - Procédure déficiente au centre d'appel 311 – Existe-t-il un autre protocole?

- A titre préventif, garantir le nettoyage des égouts aux endroits où les travaux sont effectués

Monsieur Richard Sabourin

- Nouvelle réglementation sur la sécurité des piscines des propriétés – Que compte faire l'arrondissement pour l'appliquer?

Monsieur Jean-Patrice Séguin

- Suggestion de nom pour le nouveau pont

Madame Nicole Lemyre

- Profits du tournoi de golf – Quelles sont les critères d'évaluation lors d'une demande de subvention?

Madame Rachel Filiatrault

- Coupe d'arbres d'Hydro-Québec – Revitalisation, replantation d'arbres au site du *Club de golf Royal Montréal*

Monsieur Eric Shield

- Évaluation des services d'eau et d'aqueduc - Travaux de refonte de la rue Saint-Jean-Baptiste

Fin : 19 h 56

10 - Période de questions des membres du conseil

Aucune question.

CA24 28 051

Adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève du mardi 12 mars 2024

Il est proposé par Suzanne MARCEAU

appuyé par Danielle MYRAND

Et résolu :

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève du mardi 12 mars 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.07 1249452010

CA24 28 052

Prendre acte du dépôt des rapports sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires et employé.es, pour la période du 1er au 29 février 2024, en vertu du règlement CA28 0074.

Il est proposé par Suzanne MARCEAU

appuyé par Alain WILSON

Et résolu :

De prendre acte du dépôt des rapports sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires et employé.es, pour la période du 1er au 29 février 2024, en vertu du règlement CA28 0074.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

30.01 1249452012

CA24 28 053

Avis de motion - Règlement modifiant le règlement sur les comités du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève.

Avis de motion est donné par le maire d'arrondissement monsieur Doug Hurley de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil d'arrondissement du règlement modifiant le règlement sur les comités du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève.

40.01 1242714002

CA24 28 054

Avis de motion - Règlement modifiant le règlement sur le traitement des membres du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Genève.

Avis de motion est donné par le maire d'arrondissement monsieur Doug Hurley de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil d'arrondissement du règlement modifiant le règlement sur le traitement des membres du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Genève.

40.02 1242714003

CA24 28 055

Dépôt du certificat de la procédure d'enregistrement - Règlement autorisant un emprunt de 3 500 000 \$ pour le financement des travaux de réfection et de protection des bâtiments de l'arrondissement - Règlement 0824-001.

Il est proposé par Richard BELANGER

appuyé par Alain WILSON

Et résolu :

De prendre acte du dépôt du certificat attestant du résultat de la procédure d'enregistrement qui s'est tenue les 25 et 26 mars 2024, concernant le Règlement autorisant un emprunt de 3 500 000 \$ pour le financement des travaux de réfection et de protection des bâtiments - Règlement 0824-001.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.03 1248522001

CA24 28 056

Statuer sur la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, conformément au Règlement sur les dérogations mineures (CA28 0025) de l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Genève, relativement à la demande de dérogation mineure à l'égard de la propriété sise au 16 324, boulevard Gouin Ouest composée du lot existant 6 290 786/lot projeté no 6 615 898 du cadastre du Québec à l'effet d'autoriser la construction d'une résidence multifamiliale isolée dont la marge avant sera inférieure de 1,05 mètre à la norme prescrite à 5,75 mètres de l'article 42 du Règlement de zonage CA28 0023.

Le maire d'arrondissement monsieur Doug Hurley, cède la parole au directeur de l'aménagement urbain, monsieur Sylvain Provencher pour présenter la demande de dérogation mineure. Par la suite, il invite les personnes présentes à formuler toute question ou commentaire relativement à cette demande. Aucune personne ne manifeste l'intention d'intervenir.

ATTENDU QUE conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (chapitre A-19.1) un avis public est paru sur le site Internet de l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Genève le 15 mars 2024.

Il est proposé par Suzanne MARCEAU

appuyé par Danielle MYRAND

Et résolu :

D'approuver, conformément au Règlement sur les dérogations mineures (CA28 0025) de l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Genève, la dérogation mineure à l'égard de la propriété sise au 16 324, boulevard Gouin Ouest composée du lot existant 6 290 786/lot projeté no 6 615 898 du cadastre du Québec afin d'autoriser la construction d'une résidence multifamiliale isolée dont la marge avant sera inférieure de 1,05 mètre à la norme prescrite à 5,75 mètres de l'article 42 du Règlement de zonage CA28 0023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.04 1247905004

CA24 28 057

Statuer sur la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève, relativement à la demande de P.I.I.A., afin de permettre la construction d'une résidence multifamiliale isolée de quatre (4) logements à l'adresse sise au 409, rue Cherrier composée du lot existant 4 298 922/lot projeté no 6 618 324 du cadastre du Québec.

Il est proposé par Danielle MYRAND

appuyé par Suzanne MARCEAU

Et résolu :

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève, la construction d'une résidence multifamiliale isolée de quatre (4) logements à l'adresse sise au 409, rue Cherrier composée du lot existant 4 298 922/lot projeté no 6 618 324 du cadastre du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.05 1247905007

CA24 28 058

Statuer sur la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève, relativement à la demande de P.I.I.A., afin de permettre la construction d'une résidence multifamiliale isolée de quatre (4) logements à l'adresse sise au 399, rue Cherrier composée du lot existant 4 298 922/lot projeté no 6 618 325 du cadastre du Québec.

Il est proposé par Danielle MYRAND

appuyé par Suzanne MARCEAU

Et résolu :

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève, la construction d'une résidence multifamiliale isolée de quatre (4) logements à l'adresse sise au 399, rue Cherrier composée du lot existant 4 298 922/lot projeté no 6 618 325 du cadastre du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.06 1247905006

CA24 28 059

Statuer sur la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève, relativement à la demande de P.I.I.A., afin de permettre la construction d'une résidence multifamiliale isolée de quatre (4) logements à l'adresse sise au 16 324, boulevard Gouin Ouest composée du lot existant 6 290 786/lot projeté no 6 615 898 du cadastre du Québec.

Il est proposé par Danielle MYRAND

appuyé par Suzanne MARCEAU

Et résolu :

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève, la construction d'une résidence multifamiliale isolée de quatre (4) logements à l'adresse sise au 16 324, boulevard Gouin ouest composée du lot existant 6 290 786/lot projeté no 6 615 898 du cadastre du Québec sous condition :

QUE toutes les mesures soient prises pour protéger et conserver l'arbre en cour avant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.07 1247905005

CA24 28 060

Approuver la nomination de monsieur Trevor Lane à titre de Directeur des travaux publics à la Direction des travaux publics de l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève à compter du 6 avril 2024.

Il est proposé par Doug HURLEY

appuyé par Alain WILSON

Et résolu :

D'approuver la nomination de monsieur Trevor Lane au poste de Directeur des travaux publics, à compter du 6 avril 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

50.01 1247519001

Dépôt de documents - FÉVRIER 2024

- Rapport mensuel revenus locaux;
- Rapport budgétaire sommaire ;
- Liste des virements budgétaires - PDI;
- Liste des virements budgétaires – Budget de fonctionnement;
- Conciliation – surplus du golf;
- Liste des permis émis – occupation;
- Liste des permis émis – construction;
- Liste des permis émis – lotissement.

60.01

CA24 28 061

Levée de la séance

Il est proposé par Richard BELANGER

appuyé par Alain WILSON

Et résolu :

De lever la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du mardi 2 avril 2024 à, 20 h 05.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

70.01

Monsieur le maire d'arrondissement déclare donner son assentiment à toutes les résolutions contenues au présent procès-verbal en y apposant sa signature.

Les résolutions consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Doug HURLEY
Maire d'arrondissement

Edwige NOZA
Secrétaire d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 7 mai 2024.